# L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JÉROME BAYON.

VENDREDI, (MATIN) 27 AVRIL 1832.


## GOUVERNEUR.

## J. B. DAWSON.

### INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 27 avril.

A l'avenir la malle du Nord, qui partait à six heures du soir, partira six heures du matin.

La force de la vérité a triomphé à la fin, des opinions sectionnelles de M. le maire; dans la dernière séance du Conseil, l'affaire de la translation des prisons a été décidée malgré le *veto*.

Le maire, dans son message, en renvoyant les résolutions présentées par M. Canon dans une séance précédente, a dit que le Conseil avait agi [illegible]. M. Canon a fait observer à ce sujet, avec beaucoup de raison, que l'inconséquence était probablement du côté de Son Honneur, puisque les résolutions dont il s'agit avaient été adoptées à l'unanimité, et que sans il prétendait avoir à lui seul plus de jugement que tout le Conseil ensemble. Enfin, enfin, la question a été mise aux voix, et le *veto* a été écarté par les *deux tiers* du Conseil. Voici les noms des membres qui ont voté pour le maintien des résolutions; ce sont MM. G. W. Morgan, Pierce, Blanc, Canon, Thomas, Labatut et Fréret. Ceux qui ont voté en faveur du *veto* de M. le maire, sont MM. Culbertson; Lallande et Baldwin. Sans prétendre demander compte à un alderman de son vote, qu'il nous soit permis de faire remarquer la singularité de cette alliance apparente entre l'un des représentans de la partie basse de la ville, et deux des représentans de la partie supérieure; M. Culbertson doit présumer, cependant, que quand il demandera quelque chose pour la partie de la ville qu'il représente, il trouvera peu de sections parmi les membres dont il partage aujourd'hui les opinions; et on ne peut qu'être surpris de le voir diffirer d'opinion avec une aussi grande majorité du Conseil, sur une question dont l'utilité générale n'est pas même contestée.

Quoiqu'il en soit, les résolutions proposées par M. Canon sont définitivement adoptées et ont force de loi: elles sont obligatoires pour M. le maire.

Le maire parle aussi dans son message, de la nécessité de s'entendre avec le jury de police; nous ne savons vraiment pas ce que le jury de police peut avoir à faire dans la vente du terrain de M. Blineau à la Caporstion!

NOUVELLES DIRECTES DE VERA-CRUZ.

Nous apprenons par le capitaine [illegible] du brick *Sparks*, arrivé hier soir de Véra-Cruz, que l'armée qui assiège la ville la bombardait au moment de son départ (le 18 avril). La farine était tombée à $8 le baril, mais les bestiaux étaient très-chers.

### EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, 23 février.

La diplomatie est fort contente de nos affaires intérieures; elle en a fait compliment à M. le président du conseil: nous sommes sages, très sages. On parle de la conversation d'un ambassadeur, assez curieuse. Nous avions un peu fêté les Polonais. Cet ambassadeur s'en est plaint en haut lieu. Là il y a aussi un sentiment de dignité nationale, et on lui a répondu qu'on ne pouvait faire autrement, et que cela ne dépendait pas du gouvernement. L'ambassadeur aurait dit alors que l'Europe ne pouvait entièrement s'abandonner à un gouvernement qui n'est pas maître chez lui, qui proté[illegible]ge les Jacobins et fredonne la *Marseillaise*.

Maintenant tout est jacobinisme; veut-on un peu de liberté pour le pays, veut-on un peu de dignité à l'extérieur, on est jacobin; et de pauvres esprits s'imaginent que c'est 1793 que l'Europe proscrit. Voyez-vous, ce dont l'Europe ne veut pas, c'est de votre révolution de juillet, et si elle évoque d'épouvantables souvenirs, c'est pour rendre odieuse votre victoire populaire.

Les ambassades se mêlent beaucoup de nos affaires. Elles tressaillent à tous les votes de la chambre des pairs; elles l'ont félicitée de son dernier gage; elles ont des critiques sévères contre la chambre des députés; elles font chorus avec les salons ministériels sur l'ignorance de cette chambre: c'est toujours le principe populaire que l'on proscrit.

Sa diplomatie a tourné la tête à d'excellens esprits. Il y a des salons où nous avons entendu dire que la France avait une grande dignité à l'extérieur. On vante notre expédition d'Ancône, le résultat des affaires de la Belgique. On annonce une expédition outre-mer, des préparatifs de troupes, des mouvemens à l'extérieur.

Tout cela s'explique par l'approche du budget des affaires étrangères; cependant a-t-on tenu ce qu'on avait promis? Il n'y a plus de Pologne, point de ratifications, point de désarmement. Il faut donc qu'on puisse offrir quelque chose aux députés pour obtenir le budget des affaires étrangères.

On parlera de la dignité de la France, parce qu'elle envoie quelques bataillons qui dans un mois seront devant Ancône; on fera des préparatifs, des mouvemens de troupes: une fois le budget voté toutes ces fantasmagories disparaîtront.

On discute en effet le budget d'une manière si étourdie, on montre une si faible connaissance des affaires! Nous ne saurions trop le répéter, on tue les questions.

Ouici ce qu'on dirait à l'aspect de ces séances: On supposerait que les députés ont peur de leurs commettans, et qu'ils proposent à tort et à travers des économies absurdes pour se dispenser d'en faire de raisonnables; M. Vatout lui même, a proposé de supprimer 20,000 fr.! cela sert au besoin devant le collége électoral.

Tout ce qui est important, tout ce qui pourrait être soumis à de larges économies, on s'en dispense, on passe dessus sans s'arrêter; au contraire, y a-t-il un traitement personnel, un service indispensable, on y apporte des idées parcimonieuses, désorganisatrices.

C'est un parti pris, on veut dégoûter le pays des économies.

Mais s'imagine-t-on que le pays est tellement arriéré qu'il ne devine pas le mérite et la bonne foi de ses députés? Croit-on qu'il ne démêle pas les petits ménages d'indépendance? Il y a de l'instinct qui l'éclaire; aujourd'hui il n'y a rien de plus difficile à tromper que le peuple.

SUR LA CHAMBRE DES PAIRS.

Nous revenons sur le vote de la chambre des pairs relatif à la loi du 21 janvier. Ce vote a fait une grande impression. Il faut dire; c'est plus qu'un vote, c'est un système, système en hostilité évidente avec la révolution de juillet.

Quel pas nous avons fait! Où veut nous conduire la pairie?

Toutes les têtes pensantes veulent que le gouvernement soit fort, mais le gouvernement ne peut être fort qu'avec les idées de juillet. Si vous bâtissez sur la restauration, il vous manque ce qui en faisait la puissance, le principe sur lequel elle se fondait; ne voyez-vous pas que vous y fondait à pleines voiles! et comme ce principe est impossible, on vous entraîne à des catastrophes.

Quand un homme est habile, il ne dit jamais son dernier mot; il ne les idées du gouvernement, il suit ses boutons, il le séduit, il l'entraîne, et puis quand il l'a compromis, il le renverse.

Ainsi les habiles du parti déchu parlent d'ordre public, de force, ils savent que cela flatte la pensée du chef du cabinet; peu à peu la révolution de juillet est étouffée, les principes qui faisaient sa base sont proscrits. Lorsque ce qui menace le parti carliste sera complètement éteint, alors il attaquera vigoureusement le pouvoir lui-même qui, privé de ses appuis, sera renversé d'un souffle.

Supposez la désaffection d'une part, et de l'autre un parti actif, puissamment organisé, que fera le gouvernement en lutte avec son propre principe? Les conséquences de ceci sont effrayantes.

Il y a tendance évidente à comprimer les principes de la révolution, et la révolution est votre force, votre puissance, c'est votre tout entière.

Il faut fermer les yeux pour ne pas voir où marche la chambre des pairs. Elle n'est pas assez habile pour dissimuler ce qu'elle pense, pour régler ses démarches. Elle prétexte d'ordre, de prérogative, de souvenir; [illegible] elle détruit les principes de juillet, et par conséquent elle sape la base du trône nouveau.

Pour un pouvoir au dernier vote de la chambre des pairs, il nous paraît étrangement significatif.

Les premiers, et le surlendemain des journées de juillet, nous nous sommes élevés fortement pour qu'on ménageât le parti vaincu; mais il ne pouvait être dans notre pensée que ce parti osât une réaction. Et c'est là où nous en sommes. Nous ne voulons aucun anniversaire de réaction, pas plus celui de 1793 que celui de 1815.

Que le gouvernement prenne garde; il laisse la chambre des pairs agir avec ses tendances, et par opposition à certains actes de la chambre des députés, il y applaudit souvent.

Mais, s'il veut l'ordre, s'il veut la sécurité des intérêts, s'il veut la consolidation du trône de juillet, qu'il sache bien que le danger est moins dans les conspirations et dans les émeutes, que dans une opposition habile qui, détournant un à un les principes et les garanties de juillet, satisfaisait les caprices et les besoins momentanés d'un ministère, pour frapper ensuite une couronne sur laquelle ne serait point inscrit l'*égalité*.

L'esprit public se réveille en Allemagne; l'énergie avec laquelle il se prononce particulièrement dans la Bavière rhénane est un fait digne de toute l'attention des hommes politiques.

Un journal qui se tire à 12,000 exemplaires et qui [illegible] dans les mains de tous les citoyens, la *Tribune allemande*, contribue puissamment à cet essor de patriotisme. Malgré plusieurs saisies, et dans un pays asservi au despotisme de la censure, le ton de cette feuille est celui d'une indépendance illimitée. Il faudrait un coup d'état pour lui imposer silence, et l'on suppose que la camarilla bavaroise est arrêtée dans cette tentative par l'accord unanime des citoyens pour l'institution du jury qui existe encore dans la Bavière rhénane d'après les lois françaises.

Ce fait plus remarquable, c'est la formation d'un *comité national* à Deux Ponts, institué pour fortifier la liberté de la presse allemande et pour répandre par tous les moyens possibles en Allemagne les journaux indépendans. Un député bavarois, M. Frédéric Shüller, s'est mis à la tête de cette association; le peuple répond à l'appel par des souscriptions nombreuses.

A Paris, quelques Allemands patriotes se sont assemblés au premier bruit, et ont résolu de seconder de toutes leurs forces l'association nationale. La publication d'une liste de noms connus en Allemagne pour appartenir à des hommes d'un cœur élevé et d'un esprit éclairé, ne peut manquer d'être utile à une cause aussi noble en réunissant sous le même drapeau tous les Allemands qui habitent la capitale.

REVUE DES JOURNAUX.

A une question ne domine depuis long-temps dans les journaux. Ils se ressentent de cette langueur des événemens qui présentent des embarras sur tous les points, et qui n'ont de dénoûment nulle part.

*Le Quotidienne* n'imagine que deux issues à notre expédition d'Italie, un désastre ou le déshonneur. Il ferait bon voir un ministre français, après avoir évacué la Belgique sur l'injonction de l'Angleterre, évacuer la Romagne à la sommation de l'Autriche.

Il y a quelque chose de trop spirituel dans la manière dont la *Gazette* explique l'opposition des pairs. C'est, dit-elle, tout simplement une pointe qui se forme au profit du premier ministère de la révolution, celui de M. de Broglie, pour déborder le troisième ministère, celui de M. Périer, et empêcher le second ministère, celui de M. Laffitte, de revenir au pouvoir.

Le *Courrier de l'Europe* revient sur les dernières arrestations, et demande pourquoi ceux qui étaient instruits du mouvement ne l'ont pas empêché.

Le *Messager* compte au nombre des fautes du pouvoir son aveuglement pour les carlistes.

La *France Nouvelle* reproduit les argumens des *Débats* sur la servilité des fonctionnaires. Le même journal pose en fait que le budget n'est pas trop lourd, et que la France en supportera et de bien plus lourds encore. Est-ce qu'on nous menace de quelque crédit supplémentaire?

L'article des *Débats* est hautain, et presque dédaigneux pour le saint-siège. On y dément la protestation du pape, de manière à la rendre croyable; on lui dit sans façon que nous allons exercer en commun avec l'Autriche un arbitrage devenu nécessaire entre le pouvoir et les sujets, et dont la forme ne sera point décidée dans le sacré collége. Voilà une intervention bien malhonnête.

En réponse aux *Débats*, le *National* établit que le ministère n'a rien à faire avec la conscience et les opinions des fonctionnaires; il ne peut s'en prendre à eux que de leurs actes. A-t-on quelque chose de semblable à alléguer contre M. Joly?

Le *Courrier Français* se prononce contre l'entrée des fonctionnaires à la chambre, parce que l'indépendance vaut mieux que les lumières. Nous n'aimons pas ces exclusions qui portant sur toute une classe de citoyens; supposer qu'un homme se vend nécessairement en acceptant une place, c'est désespérer du gouvernement constitutionnel, dont la corruption ferait bien vite un despotisme.

Le *Globe*, dans ses pacifiques rêveries, tance rudement le *National*, qui avait donné un regret à la destruction de nos places fortes. Nous applaudissons au langage de cette feuille, lorsqu'elle rappelle à nos ministres, comme le meilleur moyen de diminuer les impôts, les encouragemens que réclame l'industrie.

Le *Mouvement* adopte le bruit d'une nouvelle session qui serait ouverte immédiatement après le vote du budget, pour arracher de lassitude aux députés le budget de 1833.

La *Tribune* annonce son vingt-quatrième acquittement.

### ANGLETERRE.

LONDRES, 20 février.

Quoique la moitié de Londres doute encore que nous ayons le choléra, le bureau sanitaire continue sans relâche d'aviser aux moyens de prévenir la propagation de la maladie. Il vient de nommer aux médecins en chef des divers quartiers de cette capitale une instruction relative à l'établissement de bureaux secondaires de santé, [illegible] pour les pauvres atteints de choléra, de dispensaires pour la même classe, à l'inspection des prisons et hospices, enfin à l'enterrement des morts. Plusieurs cimetières se trouvent dans l'intérieur de la ville; il est indispensable que les individus qui sont morts du choléra soient enterrés loin des quartiers habités.

La nation ne veut pas plus de déclamateurs que de ces députés qui composent avec les allèchemens du pouvoir et s'endorment sous le fardeau du budget d'un milliard. Avec la plus petite intelligence des services, que d'économies obtenues! Mais on saisit grossièrement un chiffre, on le vote ou on le supprime sans étudier assez son utilité ou son inutilité.

Il suffira d'un discours sur les émeutes et de faire peur de la guerre, pour qu'on vote en aveugle. Que n'a-t-on pas fait avec cette peur des conspirations et des émeutes!

Et pourtant, à quoi se sont réduites les émeutes et les conspirations? Quoi de plus triste que de voir M. Valérius retenu pendant un mois et demi, et relâché sans même un interrogatoire! Et c'est là ce qu'on appelle le régime légal, un régime de liberté!

Mieux voudrait ne pas servir le parti carliste par les doctrines, et moins le persécuter dans ses partisans.— Il y a quelque chose d'odieux dans cette persécution qui s'attache aux personnes.

Dirons-nous un mot sur le jugement du tribunal pour la succession du prince de Condé? Madame de Feuchères a gagné son procès, mais il y a un considérant et une disposition de ce jugement qui doivent singulièrement jeter de l'amertume sur son triomphe.

MARIÉ—Lundi soir, par le Rév. Père MONNY, *M. J. B. Daulhende* à Mlle. *Cornélie Alpuente*, tous deux de cette ville.

### BILLETS PERDUS.

IL a été enlevé hier, à 8 heures du soir, sur la Nile. Levée, No. 8, L'HABIT du soussigné, dans lequel se trouvait son livret de la Branche-Banque des États-Unis de cette ville, contenant une obligation de M. Joseph Gadin, datée du 8 avril 1832, à trois mois de date, et endossée par le soussigné, plus la somme de six-cent cinquante piastres, ainsi qu'une obligation de MM. Thomas & Soulet, datée du 13 avril 1832, à trois mois, en faveur de M. Louis Levy. Les personnes auxquelles elles seraient présentées sont priées de ne point les négocier, attendu que le paiement en a été arrêté, et que ces obligations sont déclarées nulles par le présent avis.

N. B. Une récompense honnête sera donnée à la personne qui rapportera ces obligations au soussigné.

MANIS JACOBS,
27 avril—3t encoignure Delaigle et St. Claude.

MME. FANNI FEYER, [illegible] recevoir de France par le Cygne Butler, [illegible] assortiment de Mousselines imprimées, des Chapeaux de printemps, idem en paille, Pantaisies, Fichus, Echarpes, Schalls, Peignes, Gants et autres articles de goût. 25 avril

## Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Brick Vernon, Merrill, Greenock. Harrod & Quarles.
Brick Margaret, Freeman, Boston, Cockayne, Watts & co
Goél. Albion, Smith, Pensacola, Harrod & Quarles.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Post-Boy, des Passes, ayant amené les bricks Hachinger, Ajax et la goél. Wabreck. Il a amené au Fort Pitch, le navire New-Orleans, Paten, du Hâvre; la barque anglaise Harlingen, de Liverpool, était au Fort, ainsi que le brick Aspasia, de Marnham et le brick Globe. Le navire Mary-Howland était au dehors, et le brick Spark, de la Véra-Cruz, en dedans.

Navire Neahville, Rathbone, New-York.
Brick Héroïne, Kelden, Véra-Cruz.
Navire Antigua-Packet, M'Knight, de Marnham.
Brick Ajax, Budel, du Port-au-Prince.
Brick Hachinger, Savage, de Fayal, avec du vin à capitaine.
Goél. Wabree, Lewis, du Port-au-Prince.
Goél. Columbus, Pratts, d'Apalachicola.
Goél. Penobscot, Fullen, de la Mobile.
Goél. Maria, Gibbs, d'Apalachicola.
Bateau à vapeur Maryland, Reed, Bayou Sarah.
Bateau à vapeur Volant, Carter, de Lafourche, avec du sucre, mélasse, etc.—50 passagers.
Bateau à vapeur Columbia, Mumford, du Bayou Sarah, avec du coton.

M. J. M. MOREL GUIRAMMAND [illegible] le point de partir pour la Havane, à l'honneur d'informer le public, et plus particulièrement les personnes qui peuvent avoir quelque relation d'intérêts avec lui, que M. Alexandre Baron, de cette ville, est revêtu de sa procuration générale. 27 avril—3

SEL D'EPSOM & JUS DE CITRON.—50 barriques Sel d'Epsom, et 10 barrilets Jus de citron, à vendre par
27 avril JAS. S. SHAW.

EN vertu de deux *writs de fieri facias* à moi adressés par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi 8 mai, à midi, au Café de Hewlett, encoignure Chartres et St. Louis, un certain Terrain et les [illegible] qui s'y trouvent, situés à Milneburg, mesurant soixante pieds de face au chemin à coulisse, sur [illegible] à la rue Colombia. Le dit lot est désigné [illegible] No. 12, de l'Ilet No. 120, tains dans les possessions de L. Langlois et Eugénie Sabatier.
L. DAUNOY, Marshal.
27 av il

*R. Proctor vs. Martin & Johnson.*

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, jeudi, 10 mai, à 5 heures, rue Bourbon, No. [illegible], une quantité de Comptoirs, chaises, pendules, cartes, miroirs, gravures encadrées, tables, et autres articles saisis dans l'affaire ci-dessus.
L. DAUNOY, marshal.
27 avril

*Donahue vs. A. G. Worthington.*

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, vendredi, 11 mai, à 5 heures de l'après-midi, au Principal, un poêle, un banc de presse et des caractères d'imprimerie saisis dans l'affaire ci-dessus.
27 avril L. DAUNOY, marshal.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 31 mai 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte des mineurs Joseph Toutant, Victor Rodolphe, Joseph Emile, Elodie, Bazilice et Emilie Beauregard.

Un lot de TERRE situé dans la paroisse St. Tammany, ayant (plus ou moins), 1200 arpens de superficie. Le dit lot est situé entre les bayous Liberté et Paquet.

Conditions—1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
27 avril MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 31 mai 1832, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Augustin Reggio, un TERRAIN, désigné par le No. 11 au nouveau faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Français et Urquhart, ayant 60 pieds de face à la 1ère. rue et 120 pieds de profondeur, et face à la 2ème rue.

Conditions: 1, 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
27 avril MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 31 mai 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession feu François Joseph Landon:

Un lot de TERRE situé rue de la Paix, faubourg Marigny, entre les rues [illegible] et Casa Calvo, ayant environ 20 pieds de face sur environ 130 pieds de profondeur, mesure française, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions—Moitié comptant, et le reste à 1 an de crédit, en billets endossés à satisfaction de l'exécuteur testamentaire, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
27 avril MARTIN BLACHE, Régister.

L'acte de vente sera passé pardevant Carlile Pollock, not. public, aux frais de l'acquéreur.

AVIS.—F. GUILLAUME a l'honneur de prévenir les habitans de la Nouvelle-Orléans, que Dimanche prochain, 29 du courant, il fera l'ouverture de sa maison, à l'extrémité du Chemin-à-Coulisse, sur le bord du Lac Pontchartrain.

Une Table d'Hôte sera servie à 9 heures pour le déjeuner et à 3 heures pour le dîner. Les personnes ne pourraient pas se trouver aux heures fixées, seront servies à la carte et à toute heure.

Il y a dans l'établissement des salons pour les Dames et pour les sociétés particulières.

Les vins et les liqueurs ont été choisis avec soin et sont de première qualité; il sera toujours possible de se faire servir du poisson frais, des pêcheurs ont été engagés à l'année.

Guillaume espère que par l'activité et la propreté qui feront remarquer son établissement il méritera la continuation de cette bienveillance de la part du public, par laquelle il a été jusqu'à ce jour encouragé dans ses entreprises.

Enfin, pour procurer aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur visite, tout l'agrément que peut offrir le lieu, des jeux tels que *Billards à musique, Bagatelle, jeu arabe*, aideront à passer le tems sans ennui et à peu de frais. D'autres jeux étendus de France seront ajoutés à ceux déjà dans l'établissement.

Les amateurs de la promenade sur l'eau trouveront quelques jolis bateaux à voiles pour se promener sur le lac.

La journée d'ouverture sera terminée par un FEU D'ARTIFICE, qui sera tiré à l'entrée de la nuit.

F. Guillaume dévouant tout son tems et ses soins à la direction de cette maison, espère prouver au public qu'il n'a rien négligé, et qu'il ne négligera rien pour son agrément. 26 avril—12f

AVIS est donné par le présent aux créanciers de la succession de feue Marguerite Paturel, veuve Pre. Salvant, de se faire connaître au soussigné, et présenter leurs comptes et les titres sur lesquels ils sont établis.
PRE. PLACIDE SALVANT,
26 avril—3 Exécuteur Testamentaire.

CAFÉ.—[illegible] sacs Café vert de la Havane, 70 desquels en débarquement du brick Hermoso Habanero, et 314 sacs du Rio, à vendre à des conditions accommodantes, par
HARRISON, BROWN & Co.
26 avril rue Royale, No. 117.

## HYDROCONION

OU BAIN EN PLUIE.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public de cette ville qu'il vient de faire l'ouverture de son établissement, rue Bourbon, entre Ste.-Anne et Dumaine, où l'on pourra prendre également des *Bains de vapeur*, des *Bains sulfureux* et des *Bains aromatiques*. L'entrée pour les bains est par la porte de la cour.
GICQUEL.

CIGARRES unies et de la Havane, Pierres à bitter, Toile et Corde d'emballage, à vendre par
HARRISON, BROWN & Co.
26 avril rue Royale, No. 117.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.

Le beau bateau à vapeur, fin marcheur, KENTUCKIAN, capitaine BUCKNER, est maintenant en chargement, et partira dimanche à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à
25 avril YORKE, MACALESTER & CO.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le superbe bateau-à-vapeur, de première classe, PHILADELPHIA, capit. PENNYWIT, partira samedi matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
24 avril STETSON & AVERY.

POUR OMOA. (*Baie du Honduras.*).

La goél. EXPRESS, de première classe, capit. Graudel, partira pour le susdit port le 10 mai prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
27 avril—12 J. DUFOUR & DESBOIS.

POUR TAMPICO.

La goélette EMPEROR, Capit. Louis CORNIER, partira pour le susdit port, le 2 de mai prochain. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou au soussigné
27 avril—5 S. CUCULLU.

POUR NEW-YORK.

La goélette à voilière CAROLINE, capitaine STARRON, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à bord en face de la rue du Canal, ou à
TOURNÉ & BECKWITH.
26 avril rue de la Nouvelle Levée.

POUR NEW-YORK,

La goélette neuve ORIENT, capitaine ASHBY, a besoin de 200 tonneaux pour compléter son chargement; se prendre en outre un fret sur dépont. Elle partira mercredi prochain, et prendra quelques passagers. S'adresser à bord, en face des Magasins Bleus, ou à
24 avril TOURNÉ & BECKWITH.

POUR BOSTON,

La barque neuve et doublée en cuivre, ALASCO, capit. CLE, ayant presque tout son chargement, partira dans 10 jours. Pour fret léger ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à bord, ou à
STETSON & AVERY,
23 avril rue du Camp, No. 31.

POUR NEW-YORK.

Le navire ATTICUS, capitaine MARTIN, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
THAYER, HURD & Co.
23 avril Rue des Magasins, No. 20.

## SAMEDI!

## Loterie du Chemin public.

*Classe No. 8.*

Le tirage aura lieu positivement le SAMEDI 28 avril. 28 numéros sur lesquels on en tirera 6.

PROGRAMME:

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 LOT DE | 6,000 PIASTRES EST | | 6,000. |
| 1 " | 3000 | " | 3000. |
| 1 " | 2000 | | 2000. |
| 1 " | 1200 | | 1200. |
| 1 " | 1227 | | 1227. |
| 1 " | 1000 | | 1000. |
| [illegible] " | [illegible] | | 1200. |
| [illegible] " | 500 | | 1000. |
| 10 " | 100 | | [illegible] |
| 30 " | 50 | | [illegible] |
| 30 " | 20 | | [illegible] |
| 468 " | [illegible] | | 2,742. |
| 4449 " | [illegible] | | 17,794. |
| 5051 NÉGS. | | | [illegible] |
| 9120 BLANCS. | | | |
| 14100 BILLETS. | | | |

PRIX DES BILLETS:

Billet entier $4; Demi-Billet $2; Quart $1,
Série de 15 billets, $60; garantie devoir gagner $24.
Les coupons au proportion. S'adresser au bureau [illegible], rue de Chartres.
26 avril J. K. MEAD, DIRECTEUR.

## LOTERIE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES

## NATCHITOCHES,

8ME. CLASSE DE 1832.

*Le tirage aura lieu le Samedi 5 Mai.*

GROS LOT

## 10000 PIASTRES,

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 LOT DE | 10,000 | | $ 3,000 |
| 1 " " | 5000 | | 1,500 |
| 1 " " | 3000 | | 1,000 |
| 1 " " | 2000 | | 800 |
| 1 " " | 923 | | 623 |
| 6 " " | 500 | | 3,000 |
| 6 " " | 300 | | 1,800 |
| 6 " " | 200 | | 1,200 |
| 156 " " | 50 | | 7,800 |
| 158 " " | 20 | | 2,180 |
| 624 " " | 8 | | 4,992 |
| 7800 " " | 4 | | 31,200 |

PRIX DES BILLETS

| | |
|---|---|
| BILLET ENTIER | $ 4 |
| DEMI BILLET | 2 |
| QUART DE BILLET | 1 |

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES; demis et quarts en proportion.
27 avril J. B. FAGET, *Directeur*.

GLACES ET SORBETS.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public qu'ils se sont arrangés avec M. SERREAU, pour que ce dernier exerce sa profession de *glacier* dans leur établissement, situé à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, et que l'on y trouvera tous les soirs, à partir de dimanche 29 du courant, des CREMES aux meilleurs parfums, GLACES aux fruits d'Europe et des colaciées, SORBETS, PUNCH à *la romaine*.
25 avril—1m MERLE & GIRODEAU.

NIEVES Y SORBETES.

LOS que suscriben tienen el honor de anunciar al público que, desde el domingo próximo, habrán todo clase de NIEVES en su establecimiento, esquina de las calles de Chartres y San Luis, frente de la Bolsa; tendrán todos los dias CREMAS [illegible] de frutas mejores de las Antillas y de Europa, así como todas clases de SORBETES, PUNCHES à la romana, y LACONES frescos.
25 de abril. MERLE & GIRODEAU.

*Banque de Cité, 23 avril 1832.*

ON appelle l'attention des actionnaires à cette institution, sur l'extrait suivant de la section 2 de la Charte:

"Si quelque souscripteur manque ou néglige de payer toute somme qui sera ainsi requis de payer, dans les dix jours qui suivront immédiatement celui où la dite somme sera due et payable, l'intérêt sur laquelle elle sera demandée sera confisqué au profit de la compagnie."
23 avril CLAGUE, Caissier.

TRAITES sur Paris, Lyon, Marseilles, New-York et Boston, à vendre par
T. NICOLET & Co.
23 avril.

CENT milliers de CIGARRES en débarquement du brick Josefina, à vendre par
VICTOR DE LA COVA.
25 avril rue St. Louis, No. 51.

EXHIBITION

## D'ouvrages en Verre,

*Au-dessus du magasin d'horlogerie et de bijouterie de M. MUH, rue de Chartres, No. 115.*

Cette exhibition sera fermée incessamment.

M. FINN présente ses remercimens sincères aux habitants de la N. Orléans, pour le patronage libéral qu'il en a reçu, et il prend la liberté de leur annoncer que son *exhibition d'ouvrages en verre*, en nature, sera fermée au commencement du mois prochain. Il offre à vendre une grande quantité d'ornemens de verre de couleur et d'émail, tels que navires, voitures, vases, pattes, ballons, quadrupèdes, et une infinité d'autres spécimens qu'il serait trop long de détailler dans un avis.

Prix d'entrée—50 cents; enfans moitié prix. La porte est ouverte depuis 10 heures du matin jusqu'à 9 du soir. 25 avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

MARDI 8 mai prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse,

## SIX TERRAINS

DE GRANDE VALEUR,

*SITUÉS près DE LA NOUVELLE PRISON,*

RUE STE. ANNE,

*A l'angle des rues Ste. Anne et Robertson,*

LES terrains Nos. 1, 4, 5 et 6, face à la rue Ste.-Anne, sont remblayés; le No. 1, faisant encoignure aux rues Ste.-Anne et Robertson, est entouré de côté de ces rues, en madriers de chalans tout neufs; le No. 2 n'est entouré que sur la façade de la rue Robertson et dans la profondeur, également en madriers; il s'y trouve une cuisine non-terminée; le No. 3 est entouré sur trois côtés; le No. 4 est entouré sur deux côtés et a une porte de cour d'un nouveau genre, faisant face à la rue Ste. Anne; le No. 5 n'est entouré que sur la façade, ainsi que le No. 6.

Tout ce qui se trouve sur ces terrains, dont il n'est pas fait mention ci-dessus, sera enlevé par propriétaire 30 jours après la vente.

Pour plus amples renseignemens, voir le plan qui est déposé à la Bourse.

Les actes de vente seront passés chez Hugues Pédesclaux, notaire, aux frais des acquéreurs.

CONDITIONS:—6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 27 avril—10

ESCLAVES DE VALEUR.

PAR ISAAC L. M'COY,

SAMEDI, 28 avril, il sera vendu à la Bourse, à midi, trente-cinq jeunes ESCLAVES, acclimatés et pleinement garantis, dont plusieurs années dans le pays, et employés depuis 3 ou 4 ans sur une sucrerie, Sam, bouilleur et clarifieur; Stephen, bouilleur; Jacob, et Austin bouilleurs; Tom et Charles, tonneliers; Bill ou William, filteur; George, Sharper et Collin, do.; John, Joe, Isaac, David et Jack, transvideurs; Peter, Franklin et Robert, transvideurs et fouleurs; Louis, Clem, James, Roy, William, Joe, Harrison, Peter, Jefferson, Randal, tous travaillant à la sucrerie; Jessee, conducteur de dray; Tom, Henry, Willis, et Henry, négrillons.

Conditions—Douze mois de crédit, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
27 avril—8t

PAR T. MOSSY.

JEUDI, 27 du courant, il sera vendu à midi, à son magasin d'encan, 52 barils SUCRE du pays. 27 avril

PAR T. MOSSY.

JEUDI, 10 mai prochain, il sera vendu à midi précis, à la Bourse de Hewlett,

UNE PROPRIÉTÉ située dans le bas de la ville, connue sous le nom de la Course, attenant d'un côté à l'habitation de M. de Lery, et de l'autre à celle de M. Pandély, mesurant 3 arpents et demi de face au fleuve, sur 40 arpents de profondeur, et ayant droit à la double concession. Cette habitation sera offerte par lots d'un demi-arpent chaque.

Conditions: 1, 2 et 3 ans de terme, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 27 avril

PAR T. MOSSY.

LUNDI, 30 du courant, il sera vendu à la bourse de Hewlett, à midi,

10 actions de la Compagnie des Architectes, faisant partie de l'ancienne souscription et ayant droit à un dividende déjà fait. 27 av

PAR T. MOSSY.

VENTE DE FORTÉ-PIANOS.

MARDI, 1er. de mai prochain, à 4 heures de l'après midi, à l'encoignure des rues Royale et de la Douane, il sera procédé à la vente d'un grand nombre de Forté-Pianos, presque tous de la manufacture de Messrs. LOUD & PARRS de Philadelphie, et parmi lesquels il s'en trouve en bois de rose et en acajou, montés sur de riches cadres, avec pedalles *extra*.

Tous ces instrumens sont manufacturés pour le climat et d'un travail achevé, et seront vendus avec garantie du facteur.

Ils seront soumis à l'inspection des amateurs tous les jours. 27 avril

PAR ISAAC L. M'COY.

MERCREDI, matin, 2 mai prochain, il sera vendu à 11 heures, au magasin de la Douane, rue Royale, entre Conti et St. Louis, cinq boucauds et 8 barriques Vin de Malère, L. P., importées directement à bord du navire Triton. Conditions: au-dessous de $200, comptant; et au-dessus de cette somme, 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 27 av

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 5 mai, il sera vendu à midi, à la Bourse, une mulâtresse de 19 ans, depuis quelques temps dans le pays; elle est bonne blanchisseuse, repasseuse, excellente domestique, et un peu cuisinière; on la vend garantie. Payable 6 mois, en billet endossé, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé en l'étude de Wm. Boswell, aux frais de l'acquéreur. 27 avril

PAR ISAAC L. M'COY.

LE soussigné offrira en vente, le mardi 1er. mai prochain, à la Bourse, pour clôre un compte de société,

*Le Bail d'un Terrain sur la Batture,*

appartenant à Mme. Livaudais, avec le MOULIN à [illegible] qui s'y trouve. Le bail durera encore deux ans et trois mois, à partir du 1er. mai prochain, sujet à une rente de deux-cent cinquante piastres par an, payables par quartiers.

Il y a sur les lieux, une maison en bois, de quatre appartemens. Il y a beaucoup de bois à brûler, qu'on vendra avec le moulin. On pourra acheter également tous les appareaux nécessaires au moulin, tels que chaînes, vices, soufflets, enclumes, marteaux, scies, hâches, meules, &c. et une paire de meules de 20 pouces.

Conditions de la vente—Payable à 6, 9, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction.

L'acte de vente sera passé en l'étude de Wm. Y. Lewis, aux frais de l'acquéreur.
26 avril—5 WM. DOHERTY.

PAR T. MOSSY.

VENDREDI, 27 du courant, il sera vendu à son magas